



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE

CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

**SESSION D'HIVER
COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
CONF/HR(2017)SYN2**

**PROJET DE CARNET DE BORD
de la réunion du 28 juin 2017**

1. Ouverture de la réunion

Le Président a souhaité la bienvenue aux nouvelles OING en précisant l'importance d'aborder les nouveaux défis qui se posent à l'égard ou à l'encontre des droits de l'Homme, tels :

- L'émergence des nouvelles technologies qui bouleversent nos sociétés ;
- La modification climatique et environnementale ;
- Une certaine désoccidentalisation du monde qui n'est "ni bien ou ni mal", mais un problème qui entraîne des modifications dans les relations à travers le monde.

La Commission des droits de l'Homme :

2. A adopté l'ordre du jour de la réunion.

3. A adopté à l'unanimité le carnet de bord de la réunion du 26 janvier 2017.

4. A entendu le Président de la commission sur les activités menées depuis la session de janvier 2017, à savoir, les représentations au sein du Comité de Bio éthique (DH Bio) ainsi qu'au séminaire à haut niveau le 9 juin à Strasbourg sur "Droits de l'Homme et entreprises" ainsi qu'à une rencontre avec des OING turques organisée par la Division de la société civile.

A entendu lamvi Totsi, Vice-présidente de la commission, rappeler sa participation à divers débats sur la question du numérique, et notamment : le 7 mars sur les transformations digitales et les accès aux services essentiels aux pays en voie de développement ; le 15 mars sur les algorithmes ; le 23 mars sur la cyber sécurité ; le 14 avril sur le thème décoder le code, et en juillet prochain sur la nouvelle réglementation (UE) 2016/679 du 4 mai 2016 sur la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. De plus, elle poursuit son travail sur la question des migrations en Grèce avec des ONG sur place.

A entendu Simon Matthijssen, Vice-président de la commission, indiquer sa participation avec Michel Aguilar à la réunion sur l'organisation du partenariat oriental. L'accord, qui porte sur un montant de 33,8 millions d'euros pour la période 2015-2017, vise à financer des programmes conjoints dans des pays du Partenariat oriental de l'Union européenne, à savoir l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine.

5. A entendu l'état d'avancement des travaux menés au Comité directeur pour les droits de l'Homme depuis janvier 2017 au sein des 5 groupes de rédaction (GR) par Jean-Bernard Marie :

- Groupe de rédaction sur "**les mutilations génitales féminines et mariage forcé**" (CDDH-MF)
 - Un projet de déclaration a été préparé et adopté pour transmission au Comité des Ministres sur la nécessité d'intensifier les actions visant à prévenir et combattre les mutilations génitales féminines et le mariage forcé en Europe notamment en prenant des mesures précises et concrètes pour mettre en place des procédures et des organes de protection ;
 - Finalisation et adoption du guide de bonnes pratiques visant à prévenir et combattre les mutilations génitales féminines et le mariage forcé, écriture du guide à laquelle des OING de la Conférence ont contribué.

- Groupe de rédaction sur "**la société civile et les institutions nationales des droits de l'Homme**" (CDDH-MIG/CDDH-INST)
 - Un projet d'analyse sur l'impact des législations nationales des politiques et des pratiques à l'égard des OING, de la société civile et des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'Homme a été adopté. Ce rapport d'analyse répond au mandat du groupe qui est de renforcer la place des OING et de la société civile dans l'espace politique des pays membres du Conseil de l'Europe. Ce document fait un état des lieux des difficultés rencontrées par nos OING.
 - Un guide de bonnes pratiques est en préparation pour protéger la société civile.

- Groupe de rédaction sur "**les droits de l'homme et la migration**" (CDDH-MIG)

Le mandat du groupe est de travailler sur les alternatives efficaces à la rétention dans le contexte des migrations.

- Groupe de rédaction sur "**la liberté d'expression**" (CDDH-EXP)
 - Un projet d'analyse a été adopté sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme en vue de fournir des orientations complémentaires
 - Un guide de bonnes pratiques sur la cyber sécurité et les droits de l'homme est en cours d'élaboration.

- Groupe de rédaction sur "**les droits sociaux**" (CDDH-SOC)
 - Un rapport sur la protection juridique des droits sociaux a été présenté par la Rapporteuse Chantal Gallant. Celui-ci fait un état des lieux sur la question des droits sociaux dans le cadre du Conseil de l'Europe. Ce rapport a été présenté d'une manière synthétique au groupe de travail "Pauvreté et droits sociaux" de la Conférence des OING.

En outre, Anne Nègre, Experte égalité entre les femmes et les hommes de la Conférence des OING, a signalé que la sous-commission sur l'égalité de genre de l'Assemblée

parlementaire a créé un groupe de travail et l'a mandaté pour rédiger un projet de recommandation sur la lutte contre le sexisme. Elle a pu présenter la position sur le sexisme des OING et de la société civile à partir du questionnaire qui leur avait été adressé. Par ailleurs, elle a participé au groupe de rédaction sur la place des femmes dans les médias et informe qu'une déclaration et qu'un guide de bonnes pratiques ont été réalisés.

Le Président de la commission a informé que le Conseil de l'Europe célébrera les vingt ans de la Convention sur les droits de l'homme et la médecine (Convention d'Oviedo) les 24 et 25 octobre à Strasbourg. L'objectif de cette conférence sera notamment d'analyser la pertinence de cet instrument international de référence à la lumière des développements dans le domaine biomédical et les perspectives en vue de la définition des éléments d'un « plan d'action stratégique » pour les travaux du Comité de Bioéthique (DH-BIO) au cours du biennium 2018-2019.

6. A entendu les responsables des groupes de travail de la commission préciser les travaux en cours

➤ Groupe de travail « **Numérique et droits de l'Homme** » (Iamvi Totsi)

- Intervention d'André Reinald, ingénieur - développeur en chef, sur la nouvelle architecture d'Internet et sa proposition d'initier le "cloud" collaboratif qui permettrait de décentraliser le stockage des données personnelles.
- Intervention de Sophie Kwasny, Chef de l'unité protection des données du Conseil de l'Europe. Elle a présenté la Convention 108 de 1981 du Conseil de l'Europe qui est le premier instrument international qui propose une harmonisation et une réglementation sur la protection des données personnelles contre l'usage abusif du traitement automatisé des données à caractère personnel, et qui réglemente les flux transfrontaliers des données. Elle précise que la protection des données émane du domaine des droits de l'homme touchant autant la vie individuelle que la vie collective des citoyens.

L'Assemblée parlementaire prépare une Recommandation sur les convergences technologiques et notamment sur les droits de l'Homme et l'intelligence artificielle. Un échange a suivi, en séance, sur le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Ce texte prendra effet en mai 2018.

Le groupe de travail va continuer à travailler sur la question de la protection des données et Sophie Kwasny a exprimé le souhait de garder un lien avec ce groupe de travail pour amener au travail une réflexion commune et complémentaire et ainsi pouvoir apporter des éléments substantiels aux comités intergouvernementaux.

➤ Groupe de travail "**Contre le discours de haine**" (Gilles Bloch)

Le but de ce groupe est de répondre aux attentes de la société en matière de lutte contre le discours de haine en ligne et dans l'espace public et de réduire la présence de ces discours de haine.

Quelles perspectives pour le groupe pour les trois années à venir ? : devenir une plateforme de ressources et d'experts, développer la coopération avec des organisations nationales et internationales, participer activement à toutes les dynamiques qui peuvent être engagées par les institutions européennes, développer un observatoire de la haine qui permette d'accueillir

et de partager les informations et les données, mettre à disposition des OING des outils permettant de partager, contrôler et réduire le discours de haine et les populismes et enfin organiser des formations spécifiques, partager des bonnes pratiques.

- Groupe de travail "**Pauvreté et droits sociaux**" (Jean-Gabriel Prieur et Maritchu Rall)
 - Organisation annuelle de la Journée du 17 octobre au nom de la Conférence des OING avec l'appui du Secrétariat de la Division de la société civile et celui de la Charte sociale européenne. Cette année le thème portera sur la Déclaration signée en 2012 par les quatre piliers du Conseil de l'Europe "Agir ensemble pour éradiquer la pauvreté en Europe".
 - A réalisé un tableau récapitulant les travaux des trois dernières années

Les perspectives du groupe pour les trois années à venir : une orientation nouvelle toujours centrée sur la pauvreté mais plus en regard des droits sociaux et une meilleure transversalité avec les commissions thématiques.

7. A entendu le Président de la commission rappeler qu'en janvier dernier, le groupe de travail "droits de l'Homme, co-développement, et migrations" a finalisé son travail par l'organisation d'un *side-event* intitulé "Droits de l'Homme et entreprises". Un projet de recommandation est soumis aux membres de la commission en vue de son adoption par la Conférence des OING du 29 juin 2017.

A adopté à l'unanimité le projet de texte, sous réserve des modifications apportées, ce jour, par la commission.

8. Technologies émergentes et droits de l'Homme.

Sujet piloté par lamvi Totsi, Vice-présidente de la Commission droits de l'Homme.

A entendu Sonia Bressler, docteur en philosophie et épistémologie, s'interroger sur la relation de l'éthique à l'usage des datas. Elle nous invite à sortir de notre regard naïf et d'essayer de comprendre le mécanisme d'influence que les datas véhiculent. Pour cela, nous devons les observer de façon systémique. En tant que philosophe, elle souhaite mettre en place une "data philosophie" nous permettant de prendre en considération l'évolution des nouveaux enjeux technologiques liés à l'humain, dans sa version la plus élaborée, et à la société dans son ensemble. Elle souligne l'importance de trouver une issue positive au lien entre les datas et l'éthique. En conclusion, elle nous propose la mise en place de "la démocratie liquide", qui permettra à chaque citoyen de changer radicalement son point de vue sur la société et de devenir acteur de ses données. Une démocratie "liquide" est un échange permanent, fluctuant et constamment en mouvement où chaque individu décide, en pleine conscience, ce qu'il peut donner ou utiliser et ce qu'il ne peut pas.

A entendu André Reinald, ingénieur-développeur en chef, nous rappeler que nous sommes entrés dans l'ère de l'information qui repose sur les technologies numériques, et qu'une information qualitative est une condition sine qua non pour le fonctionnement de la démocratie ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, à cause des intérêts financiers des géants d'Internet et de l'architecture centralisée des services sur Internet. Face à ce danger, il propose une réflexion sur la nouvelle architecture d'Internet qui permettrait de décentraliser le stockage des données personnelles, ou en d'autres termes **d'initier un cloud collaboratif**, ce qui permettrait de recréer tous les services actuels sur Internet tout en protégeant les utilisateurs contre l'exploitation de leurs données par les sociétés privées ou les États.

9. Vague populiste en Europe – sur la base du rapport du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe -sujet piloté par Simon Matthijssen, Vice-président de la Commission droits de l'Homme

A entendu Guido Bellati Ceccoli, Ambassadeur de la République de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe, Président du Groupe de Rapporteurs sur les droits de l'Homme (GR-H) du Comité des Ministres (voir annexe). La Présidente de la Conférence le remercie pour son intervention dont le thème du populisme sera abordé lors d'un *side-event* qui se tiendra le 29 juin.

A entendu Matjaz Gruden, Directeur de la planification politique du Conseil de l'Europe, présenter le rapport établi par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe sur la situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit "Populisme - Le système de contre-pouvoirs est-il suffisamment puissant en Europe ?". Dans sa présentation, il met en exergue les cinq chapitres :

- 1) Efficacité, impartialité et indépendance des systèmes judiciaires
- 2) La liberté d'expression
- 3) La liberté de réunion et la liberté d'association
- 4) Les institutions démocratiques
- 5) Des sociétés inclusives

A souligné l'importance d'une focalisation sur les besoins urgents de notre société. Cela permet au Conseil de l'Europe de dégager les priorités. Il a invité les OING à renforcer leur contribution et a attiré leur attention sur le chapitre 3 du Rapport.

Concernant le populisme, il a précisé qu'une définition est donnée dans le Rapport : *"le peuple est présenté comme une entité unique et monolithique animée d'une même vision cohérente. En prétendant avoir l'autorité morale exclusive d'agir au nom du peuple, le populisme entend délégitimer toute opposition et tout autre moyen d'action. Tous ses actes sont justifiés par cette autorité exclusive"*.

10. Le Président a clôturé la réunion en insistant sur les défis émergents des droits de l'Homme qu'il va falloir affronter dans les temps à venir et en insistant sur l'importance de travailler ensemble et en remerciant les représentants de la Conférence des OING auprès des comités interministériels, le Secrétariat de la société civile pour son soutien, les vice-présidents et les interprètes.

Maritchu RALL (CECIF)
Rapporteuse de la Commission

**Allocution de l'Ambassadeur Guido Bellatti Ceccoli,
Représentant permanent de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe
Président du Groupe de Rapporteurs sur les droits de l'homme du Comité des
Ministres (GR-H)**

« Vague populiste en Europe »

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais d'abord vous remercier de m'avoir invité à participer à cette réunion, en tant que Président du Groupe de Rapporteurs sur les Droits de l'Homme du Comité des Ministres, afin de prendre part - parfois avec des considérations d'ordre personnel - aux discussions sur un sujet qui inquiète beaucoup de personnes, actuellement, en Europe.

En effet, les droits de l'homme, les libertés fondamentales et les processus démocratiques sont souvent la cible et les premières victimes du populisme. Les populistes s'adressent directement à la population et ils prétendent agir en son nom, mais ils le font en manipulant abusivement les règles démocratiques.

Il est donc important de faire tout notre possible pour renforcer les institutions démocratiques et pour rester fermes dans la défense et la protection des droits de l'homme et de l'État de droit afin de s'opposer à ces tendances néfastes.

Mais il est tout aussi essentiel que nous portions attention à ce qui donne naissance et qui nourrit le populisme, si nous voulons traiter le mal à la racine.

Pour ce faire, nous devons nous intéresser aux principaux phénomènes auxquels nos sociétés ont été exposées ces dernières années, comme la faiblesse de la croissance économique, l'arrivée de migrants et réfugiés et, bien sûr, la persistance de la menace terroriste.

La crise économique dans certains pays a eu pour conséquence une hausse du chômage, en particulier parmi les jeunes, une aggravation de l'insécurité de l'emploi et une augmentation de la misère, en frappant souvent des personnes déjà vulnérables et démunies. Les coupes budgétaires dues aux mesures d'austérité ont mis à rude épreuve la cohésion sociale, en pénalisant encore plus ceux qui étaient déjà en situation de faiblesse et de précarité, donc en générant dans la population le sentiment d'être victime de mesures injustes.

L'arrivée de migrants et réfugiés a soulevé des craintes quant à ses possibles conséquences sur la société (dans des domaines comme l'emploi, l'éducation et les services publics) et a aggravé la xénophobie, l'intolérance, le racisme et la poussée du nationalisme.

Ces phénomènes ont fait naître un sentiment de peur et d'insécurité, d'incertitude, parfois de désespoir, voire de haine. Le tout aggravé par un scepticisme accru et un manque de confiance envers les institutions démocratiques et leur capacité à faire face à ces nouveaux défis. Il s'est constitué ainsi un terreau fertile pour les discours populistes.

Nous avons vu certains hommes politiques tourner le dos aux droits de l'homme, en considérant certains droits et libertés comme des obstacles à la recherche de solutions aux problèmes sociaux. Cela est de toute évidence totalement irresponsable de la part de ces

dirigeants politiques, mais au-delà, c'est une grave menace pour les fondations mêmes de notre démocratie.

Les politiciens populistes, en effet, exploitent les problèmes sociaux et les exploitent afin de plaire aux électeurs. Pour obtenir le pouvoir, ils n'hésitent pas à attiser les conflits sociaux, en allant ainsi contre l'intérêt des citoyens.

En Europe et au-delà, nous avons vu grandir le nationalisme et les discours populistes. Mais il y a de l'espoir : nous ne devons pas oublier que, lors des élections qui ont eu lieu dans un certain nombre de pays, nous avons constaté le rejet des tendances populistes et un attachement clair à nos grandes valeurs. Il s'agit là d'une évolution positive sur laquelle nous devons nous appuyer pour redresser la situation.

Le rapport du Secrétaire Général traite des inquiétudes majeures liées aux droits de l'homme auxquelles nous devons faire face et de ce que nous devons faire pour contrer la voie dangereuse du populisme politique, ce qui suppose de renforcer nos institutions et nos pratiques démocratiques, de garantir un système judiciaire fort et indépendant, des médias libres et pluralistes et une société civile active. Ce sont là les grands piliers d'une démocratie vigoureuse et cela doit rester un objectif commun pour tous les États membres.

En ce qui me concerne, je tiens à vous faire part de quelques réflexions sur **trois questions** seulement, des questions interdépendantes qui sont importantes, je crois, dans ce domaine. Questions qui peuvent avoir des retombées dans la lutte contre le populisme, et à l'égard desquelles les ONG peuvent continuer à jouer un rôle majeur.

La première question, qui est aussi évoquée par le Secrétaire Général, est celle de l'**inclusion sociale**.

Toute personne, quels que soient son origine ou ses convictions politiques, peut décider de soutenir des responsables politiques au discours populiste. Les difficultés d'ordre social, les problèmes économiques et l'insécurité provoquent le mécontentement de la population qui avive le populisme. Dans bien des cas, ce sont les catégories les plus vulnérables de la société, par exemple, les chômeurs, les salariés peu qualifiés ou à faibles revenus, les parents isolés, les personnes âgées, les jeunes, les personnes handicapées ou les migrants qui se trouvent eux-mêmes dans des situations défavorisées et qui peuvent donc - d'une manière paradoxale - être perméables au discours opportuniste des politiciens populistes.

D'autres personnes ont du mal à accepter les mutations culturelles et la diversité en générale. Ils éprouvent un sentiment de malaise, la peur de l'inconnu, la crainte du changement, un sentiment de nostalgie d'un passé révolu, à la suite de déceptions face au présent. Parfois, ils rejettent aussi les conséquences inévitables de la mondialisation, même quand elles sont positives.

Le mécontentement et le sentiment d'injustice ressentis par ceux qui se trouvent dans cette situation, peuvent donner lieu à du ressentiment face à la classe politique, considérée souvent comme étant la cause de ces problèmes. Cela peut polariser ou diviser la société, susciter des tensions et des préjugés.

Il faut donc que nous continuions de nous attacher à créer une société plus égalitaire et plus démocratique, où personne ne cède au désespoir et ne se sente exclu et oublié par la classe politique.

Une société où la diversité ne soit pas considérée comme une menace, mais comme une occasion d'enrichir et de renforcer le tissu social et culturel.

Il faut combattre les stéréotypes et la discrimination envers des catégories comme les immigrés et les demandeurs d'asile et prendre toutes les mesures capables d'aider les migrants et les communautés qui les accueillent, pour renforcer réellement l'intégration.

Il faut lutter contre l'islamophobie, l'antisémitisme et toutes les formes de racisme et d'intolérance, attisées par le discours populiste.

Comme vous le savez, le Conseil de l'Europe est engagé depuis longtemps en faveur de ces objectifs. Il dispose d'un large éventail d'instruments et d'outils juridiques pour tendre vers ceux-ci.

En premier lieu la Convention européenne des droits de l'Homme, dont la force contraignante est garantie par la Cour, gardien des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans une Europe démocratique.

Un rôle important est joué également par la Charte sociale européenne, car il est capital de renforcer les droits sociaux et d'avoir accès à ceux-ci pour garantir des sociétés justes et démocratiques. Il ne faut jamais oublier, dans ce contexte, que les droits sociaux sont des droits de l'homme à part entière, au nom du principe fondamental d'indivisibilité des droits de l'homme.

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) et les autres mécanismes de suivi sont aussi des outils précieux. En outre, le plan d'action pour la construction de sociétés inclusives et le plan d'action contre la radicalisation et l'extrémisme conduisant au terrorisme ont donné un nouvel élan aux travaux en cours.

L'efficacité des politiques d'intégration dépend toutefois du soutien rencontré à la base, non seulement au niveau des collectivités locales et régionales, mais aussi auprès des acteurs non étatiques, y compris les ONG, les institutions religieuses et les organisations artistiques et sportives. Il convient de ne pas sous-estimer leur rôle et leurs responsabilités.

La deuxième question qui me paraît capitale et qui est directement liée à mes observations sur l'inclusion sociale, concerne l'**éducation**.

L'éducation est un domaine essentiel quand il s'agit d'encourager des sociétés inclusives, de favoriser la participation démocratique et de combattre l'intolérance et la discrimination. Il faut enseigner aux enfants dès leur plus jeune âge que le respect d'autres modes de vie est une priorité et que la citoyenneté s'accompagne de droits et de responsabilités. Le Conseil de l'Europe continue donc de promouvoir l'éducation à la citoyenneté démocratique. Permettez-moi de mentionner à cet égard le nouveau Cadre de compétences pour une culture de la démocratie et la publication « Intersections » concernant l'enseignement des religions et des convictions non religieuses dans l'éducation interculturelle.

Dans le même sens, la campagne du « mouvement Non au discours de haine » a été très efficace dans la lutte contre le discours en ligne. Le manuel « Alternatives » présente des approches et des outils éducatifs et de communication pour les jeunes et d'autres militants des droits de l'homme afin d'élaborer leurs propres contre-récits et récits alternatifs au discours de haine.

Mesdames, Messieurs,

J'ai évoqué les mesures qui peuvent contribuer à promouvoir l'inclusion sociale et l'éducation aux droits de l'homme et à la citoyenneté démocratique. Le travail dans ces domaines m'amène tout naturellement à mon troisième point : la nécessité de **dissiper les désillusions de la population à l'égard des processus politiques en tant que tels**. Il faut changer les mentalités et encourager la participation citoyenne à la politique et à la prise de

décisions, en menant un effort de sensibilisation sur le rôle crucial des droits de l'homme, de l'état de droit et de la démocratie pour assurer un fonctionnement sain de notre système politique au quotidien.

Les responsables politiques de tous niveaux doivent faire preuve de vigilance dans leur action, écouter ceux qui sont déçus et tenter de répondre à leurs préoccupations de manière à ce qu'ils se sentent mieux représentés et mieux pris en considération. Il faut que les sympathisants du discours populiste comprennent que le débat public, la discorde, la critique et l'expression du mécontentement peuvent être de bonnes choses dans une démocratie, mais uniquement s'il y a des garde-fous institutionnels.

Permettez-moi de mentionner, en conclusion, une activité qui concerne plusieurs questions dont j'ai parlé, à savoir les « **Rencontres annuelles du Conseil de l'Europe sur la dimension religieuse du dialogue culturel** » où, depuis dix ans, les ONG jouent un rôle majeur, sur des questions cruciales comme l'éducation, la liberté des médias, la jeunesse, la radicalisation et l'extrémisme qui mènent au terrorisme. Le 6 et 7 novembre prochains, d'ailleurs, la 10^e Rencontre se tiendra ici à Strasbourg sur le thème des migrations et des réfugiés, donc du rôle que les groupes religieux jouent et peuvent jouer, en étroite coopération avec des ONG, dans ce domaine sensible, au cœur de la protection des droits de l'homme en Europe.

Mesdames, Messieurs,

les causes du populisme sont des problèmes auxquels nous sommes confrontés depuis longtemps, sous une forme ou une autre. Cependant, l'essor du populisme a montré que nous avons encore du chemin à parcourir et qu'il convient de rester déterminés à créer une société où tous aient le sentiment d'être représentés par les élus et rassurés par leur volonté de défendre des valeurs partagées. Les ONG jouent un rôle capital pour promouvoir ces valeurs, pour éduquer, aider à se prendre en charge, promouvoir des contre-récits et condamner tous les comportements qui mettent en doute l'importance de ces valeurs.

Votre travail est un élément essentiel d'une démocratie vivante.

Je me félicite de votre engagement et de vos résultats et je vous encourage à poursuivre votre travail.

Permettez-moi enfin de dire quelques mots de remerciements à M. Michel Aguilar pour le travail remarquable qu'il a réalisé en tant que Président de la Commission droits de l'Homme de la Conférence des OING. Cher Ami, je tiens à saluer votre engagement, vos connaissances, votre énergie et votre effort pour renforcer les droits de l'homme sur le Continent européen. Vous méritez une reconnaissance particulière pour ce que vous avez accompli.

Merci de votre attention.